

BAREME D'ATTRIBUTION DE BOURSES

Fiche d'autoévaluation – Année Scolaire 2024/2025

La bourse nationale de lycée a pour objet de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022.
 - * Le calcul de la simulation de la bourse est fait à partir de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.
 - Mais l'instruction du dossier se fera à partir de **l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023** qui devra être impérativement transmis au Lycée pour **le 31 Août 2024**.
- 2) Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge.

Attention, ci-dessous le barème appliqué pour la rentrée scolaire 2023/2024. Une réévaluation peut intervenir pour la rentrée 2024.

Barème et valeur des échelons de Bourse						
Nombre d'Enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	20 127	15 932	13 531	10 913	6 782	2 651
2	21 674	17 383	14 760	11 904	7 536	3 167
3	24 769	20 279	17 221	13 889	9 043	4 198
4	28 641	23 178	19 682	15 874	10 549	5 226
5	32 511	27 523	23 372	18 850	12 811	6 771
6	37 157	31 868	27 063	21 828	15 073	8 315
7	41 801	36 214	30 754	24 802	17 333	9 863
8 ou plus	46 446	40 562	34 445	27 778	19 594	11 407
Montant annuel de la bourse	468 €	573 €	678 €	780 €	885 €	993 €

Une simulation du droit à bourse peut être effectuée en ligne sur internet à l'adresse suivante : https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html

Pour les familles qui souhaitent déposer un dossier de demande de bourse, celui-ci doit être remis systématiquement auprès du secrétariat du Lycée Les Vergers.